LES RAISONS OV LES MOTIFS VERITABLES DE LA DEFFENSE DV PARLEMENT & des Habitans de Paris.

Contre les Perturbateurs du repos public, & les Ennemis du Roy & de l'Estat.



A PARIS,

Chez FRANÇOIS PREVVERAY, grande ruë de la Bretonnerie, proche la porte Saint Iacques.

M. DC. XLIX.



LES RAISONS OV LES MOTIFS veritables de la deffense du Parlement, & des Habitans de Paris: Contre les Perturbateurs du repos public, & les Ennemis du Roy & de l'Estat.

LA grandeur des Estats ne s'estant iamais maintenuë que par la Iustice, à cause de la proportion qu'elle donne à chasque chose selon son rang & sa dignité, qui est le seul poinct du gouuernement. Le Parlement de Paris a aussi esté estably par les trois Estats du Royaume pour trouuer ce temperament à nostre Monarchie, qui sans cela n'eust pas pû conseruer iusques à present son esclat & sa splendeur.

Mais comme dans vn grand corps le sang qui est le principe de la vie ne se répand pas également par tout, il a fallu aussi par la suite des temps multiplier ce remede, & faire d'autres Parlemens en plusieurs endroits du Royaume, afin que toutes les parties se trouuans fortifiées de cette authorité legitime, elle seruist de rempart à l'authorité Royale, & à la manutention de l'Estat. Les Roys eux mesmes n'ont pas creu mieux asseurer leurs conquestes qu'en y establissans ces grandes Compagnies, comme les ostages de leurs affections, & les sacrés depositaires de leur repos & de leur salut.

Tant que cét ordre a duré, & qu'il a esté inuiolable, l'on n'a iamais veu que d'heureux succés, c'estoient autant de lumieres qui se reflechissoient sur la Majesté Royale, comme les rayons sur le corps du Soleil, & qui la faisoient paroistre auec plus d'esclat. Mais depuis qu'on s'est dispensé de cette belle police, & que par vne illusion dans la politique l'on a voulu faire tout passer de puissance absoluë, c'est pour lors que les Roys se sont ruinés eux-mesmes, parce qu'ils ont osté ce temperament & cette chaisne, qui les vnissoit auec leur peuples

& qui conseruoit l'amour des vns & la soumission des autres.

Ce desordre public n'a point eu d'autre principe que l'ambition des Ministres & des Fauoris, ausquels nos Princes ayant abandonné la conduite de leurs Estats & toute leur authorité, Ils ont tres-mal vsé d'vn pouuoir qui ne leur appartenoit pas, & changé entierement la face de nostre Empire, afin que nous faisans perdre les loix de nos Peres, ils peussent faire vne domination d'esclaues, & destruire tout ce qui s'opposeroit à l'insolence de leurs desseins & de leurs entreprises criminelles.

Il seroit inutile de rechercher des exemples de cette verité dans les siecles passez, il ne faut que faire vn petit retour sur nous mesmes, pour découurir le couronnement de la tyrannie, & comme l'on a rauagé tout le Royaume, & fait changer de nom & de titre aux François, tant jaloux de leur liberté.

Tout le monde sçait que le Ministere du Cardinal de Richelieu n'a esté celebre que par le bouleuersement de toute l'Europe, où il a mis le feu de tous les costés, & qu'il ne s'est cimenté que par le sang, & le meurtre d'vne infinité de personnes Illustres qu'il a sacrifiées à sa vengeance, & à l'iniustice de ses passions. Les Princes mesmes & tous les Grands du Royaume ont esté les premiers objets de sa fureur; Il n'y a point de juste dans l'Estat qu'il n'ait cruellement persecuté; les vns par des prisons perpetuelles où ils ont finy malheureusement leurs jours, les autres par le poison & des morts precipitées; plusieurs par des supplices honteux, & de fausses accusations. Enfin il a consommé pendant son Ministere tout ce que l'enfer peut inspirer pour affliger l'innocence, & la rendre malheureuse.

Il estoit monté à vn si haut poinct d'insolence, qu'apres s'estre saisi des meilleures places du Royaume & des ports les plus fameux & les plus considerables, il traittoit le Roy comme s'il en eust esté le maistre & le souuerain. Ses gardes entroient iusques dans le cabinet du Prince, qui n'estoit pas mesme en seureté au milieu de sa Cour, ayant corrompu tous ses Officiers, & gaigné tous ceux qui approchoiẽt sa personne.

Sa mort tant desirée auoit leué l'enseigne de l'esperance,

mais

mais comme ſon gouuernement & ſa conduite auoient formé des monſtres dans l'Eſtat, l'on ne laiſſa pas de voir encore ſon genie & ſa fureur regner. En mourant il confirma dans l'eſprit du Prince tous ceux qui auoient eſté les principaux chefs de ſa tyrannie, s'imaginant de rendre ſa memoire moins odieuſe par les vices de ſes ſucceſſeurs.

Le Roy eſtant mort cinq mois apres, il commença à paroiſtre encore vn petit rayon de liberté, parce que la Reyne qu'il laiſſoit Regente ayant eſté perſecutée pendant la peſanteur de ce Miniſtere, l'on ſe perſuada auſſi-toſt que ſes propres malheurs pouuoient eſtre de puiſſans oſtages de ſon affection enuers les peuples affligez.

Dans cette aſſeurance le Parlement abandonna la Regence à ſa bonne Foy. Car quoy que le Roy par ſon teſtament luy euſt donné cinq Conſeillers, par l'aduis deſquels toutes les affaires deuoient eſtre terminées; Il la fit abſoluë par ſon Arreſt, pour le moins il ne luy impoſa point d'autre neceſſité, que l'execution des Loix fondamentales de l'Eſtat.

Mais ſoit que l'on n'euſt iamais connu que le dehors & l'exterieur de cette Princeſſe, ou que dans ce changement de fortune elle euſt incontinent corrompu ſes bonnes inclinations, le Parlement n'eut pas ſi-toſt rompu ſes chaiſnes qu'on voit incontinent eſloigner de la Cour les gens de bien, elle teſmoigne publiquement, & au milieu de ſon cercle, que pour bien regner, il faloit regner auec la force & la violence, que les maximes du Cardinal de Richelieu eſtoient les plus ſeures, & que c'eſtoit en cela ſeul que conſiſtoit le Gouuernement.

Le Cardinal Mazarin qui luy auoit inſpiré cette malheureuſe politique, s'eſtant donc rendu maiſtre abſolu de ſon eſprit, il commence à exercer ſa cruauté & ſa tyrannie ſur les perſonnes qui eſtoient auparauant les plus cheres à cette Princeſſe, & les plus affectiõnées à ſon ſeruice & au bien de l'Eſtat.

Monſieur le Duc de Beaufort fut la premiere victime qui fut immolée à ce Miniſtre inſolent, parce qu'il trauerſoit ſes deſſeins, & que le Roy en mourant luy auoit donné comme en dépoſt ſes enfans, c'eſt à dire la ſeureté de l'Eſtat & toute ſa bonne fortune.

Il n'eut pas si-tost attenté à la personne de ce Prince genereux par des accusations malicieusement inuentées, & par vne prison de cinq ans, qu'il trouua aussi moyen de chasser de la Cour Monsieur l'Euesque de Beauuais Comte & Pair de France, qui auoit receu tant de fois les larmes de la Reyne lors qu'elle auoit esté persecutée, à cause que la bonté des mœurs & l'eminente vertu de ce Prelat luy faisoient ombrage, & qu'il auoit déja jetté quelques fondemens de la Paix vniuerselle, qui eust ruïné sans doute tous les projects qu'il auoit faits de sa grandeur & de sa fortune.

Ces premieres demarches ayant heureusement reüssy au Cardinal Mazarin, il n'y a rien qu'il ne tente sur l'esprit de cette Princesse, & comme les Finances du Royaume estoient son principal object, qui est le vice ordinaire d'vne basse & vile naissance, & de tous ceux de sa nation, il songe à s'en rendre le maistre absolu, en y mettant des hommes de sac & de corde, & qui s'estoient déja rendus infames par les vols & les brigandages.

Pour paruenir à son dessein il esleua le sieur d'Emery, dont les mœurs estoient entierement conformes aux siennes, & qu'il sçauoit estre capable de tout entreprendre pour luy complaire, & pour assouuir son auarice & son ambition.

Et de fait, il ne fut pas si tost entré dans la direction des Finances, que violant les anciennes Loix de l'Estat, il n'y auoit sortes d'aduis & d'inuentions qu'il ne recherchast pour opprimer le peuple, & le surcharger d'impositions & de taxes si nouuelles & si extraordinaires, qu'il sembloit estre inspiré des Demons, & qu'il n'estoit né que pour la destruction de cette grande Monarchie.

Le Parlement ayant voulu dés le commencement arrester le cours de ce desordre, & empescher l'establissement de toutes ces nouueautés, il se fit vn grand conflit, qui eut vn succez tres-funeste & tres-malheureux pour cette Illustre Compagnie.

Car bien qu'elle ne trauaillast que pour le bien public, & que la Reyne luy eut l'obligation toute entiere de sa Regence, neantmoins elle souffrit que ces deux Tyrans qui s'estoient éleués au prejudice de tant de gens d'honneur & de suffisan-

ce, se seruissent de l'authorité que le Parlement luy auoit donnée, pour enleuer le President Barillon au milieu de Paris & à la face de tous les peuples, dont il auoit esté le Pere & le veritable conseruateur.

Ce sacrifice n'eut pas esté parfait s'il n'eut esté sanglant, & si la victime n'eut esté entierement consommée. Apres auoir donc fait conduire cét illustre Heros dans le Chasteau de Pignerole sans aucune formalité de Iustice, & contre les Loix les plus generales du Royaume, qui deffendent ces emprisonnemens violens, & que l'on mene les prisonniers en des Prouinces estrangeres, & pendant qu'on entretenoit le Parlement & la famille de ce President, d'vne prompte liberté, l'on reçeut incontinent la nouuelle de sa mort precipitée, & de quelques-vns de ses domestiques, qui pour leur fidelité receurent le mesme sort, & vne fin aussi cruelle & aussi malheureuse.

La vieillesse de Monsieur Gayan President aux Enquestes, & les incommoditez qu'il souffroit pour lors dans sa santé ne fleschirent point aussi ces deux Perturbateurs du repos public, & ces deux ennemis de l'Estat. On le fit sortir de Paris au milieu de la nuict sans luy donner le temps de prendre seulement aucun équipage, & on le conduisit à Chasteau-gontier, qui estoit le lieu de sa retraite & de son bannissement.

Plusieurs de Messieurs ne reçeurent pas aussi de traictemens plus doux, ayant esté relegués en d'autres endroits du Royaume, pour s'estre opposez courageusement à la violence du Ministere, & deffendu la cause publique.

Toutes ces submissions volontaires du Parlement, qui eut pû dés lors reclamer la Iustice & l'authorité des Loix, qui ne veulent pas qu'on puisse troubler le seruice des Officiers ny la fonction de leurs charges, qu'en leur faisant faire leur procez par les voyes ordinaires, enflerent encore le cœur & la superbe de ces deux ennemis du genre humain & de la societé ciuile, car ayant perdu la memoire de leur naissance, & du neant dont ils auoient esté tirés, ils rendent toutes les puissances de l'Estat captiues, il n'y a rien qui puisse resister à leur violence & à leur fureur.

Le Parlement, quoy qu'engagé dans l'oppression publique,

ne laiſſe pourtant pas de continuer ſes efforts, il s'aſſemble dans les rencontres les plus importantes, il rend des Arreſts, il fait des remonſtrances, il aduertit tous les iours la Reyne de la cheute & du precipice. Que ceux qui gouuernoient & qui luy donnoient de ſi pernicieux conſeils faiſoient ſans doute les funerailles de l'Eſtat, que nous perdions par noſtre malheureuſe police & par la ſuite de nos deſordres, tout le credit & la reputation chez les Eſtrangers Bref que tout eſtoit corrompu, & reduit dans le dernier malheur, & que l'on ne voyoit plus du tout la face de noſtre Monarchie.

Mais tous ces ſages conſeils ſont touſiours inutiles & meſpriſez, il n'y a rien d'inuiolable à ces deux Geans qui s'eſtoient emparez du troſne des Dieux, & qui aſſiegeoient l'eſprit de cette Princeſſe. Vn Arreſt du Conſeil rendu ſur vne ſimple Requeſte, renuerſe les plus iuſtes deliberations des Compagnies Souueraines, les Loix les plus ſacrées de l'Eſtat ſont le joüet & la deriſion de ces deux Miniſtres ignorans & ſacrileges, qui n'ont point d'autre politique que le pillage des peuples, & de ſe repaiſtre de leur propre ſang.

Pour faciliter tous leurs pernicieux deſſeins, & leurs entrepriſes puniſſables, ils engagent dans leur complot le Chancelier de France, qui auoit eſté eſleué à cette charge par ſes laſchetez & ſes infamies, & qui s'y eſtoit maintenu par les meſmes crimes. Ce Chef de la Iuſtice abuſe en toutes rencontres du ſceau & du caractere du Prince, on l'applique à toutes ſortes de nouueautez & de tyrannies, il ſert à opprimer les innocens, & à ſauuer les coupables, s'imaginant faire le Roy complice de tant de crimes, parce qu'il proſtituoit ainſi ſa figure & ſon image.

Le combat du Parlement & du Conſeil pour tous ces deſordres ayant duré plus de cinq ans entiers de la Regence, ſans produire tout l'effet qu'il euſt bien deſiré pour le ſoulagement du public, dautant que le Parlement auoit touſiours deux viſages, l'vn deſquels regardoit la miſere du peuple, & l'autre ſa fureur; Il reſolut enfin au mois de May dernier d'arreſter ce torrent de maux qui auoit deſia rauagé tout le Royaume, & qui dans peu de temps eut acheué ſon naufrage, & renuerſé tous ſes fondemens.

Pour cela il accepte l'vnion de toutes les Compagnies Souueraines de la Ville de Paris, afin que tout le monde conneust la Iustice & la raiſon de ſon entrepriſe, & que ce qu'il y auoit auſſi de puiſſance legitime, euſt part à la gloire de l'euenement.

Le Cardinal Mazarin & tous ſes adherans, troublés par l'image de leurs crimes, & par le remords de leurs conſciences, preuoyans bien par là leur deffaite, tentent toutes ſortes de moyens pour rompre l'vnion des Compagnies, ils en arreſtent pluſieurs priſonniers, ils menacent les autres de la derniere violence, & de ſupplices honteux, il n'y a rien qu'ils ne promettent pour rompre cette genereuſe attaque, & pour diſſiper l'orage & la foudre que l'on formoit pour leurs teſtes criminelles.

Mais ayant veu par la ſuite que leur fureur, & toutes les machines qu'ils auoient dreſſées contre le Parlement, n'auoient point retardé ſon glorieux deſſein, & que cette Compagnie auoit reſolu de garentir le peuple de tant d'oppreſſions qu'il auoit ſouffertes, ou d'eſtre enſeuelie auec luy dans le meſme tombeau, ils commencerent à plier auec vne reſolution ſecrette de perdre le Parlement, lors que les armées ne ſeroient plus occupées contre les ennemis, & qu'ils auroient aupres d'eux toutes les forces, en deuſt-il couſter l'Eſtat tout entier.

La Reyne enuoya donc querir ſur la fin du mois de Iuin les gens du Roy, auſquels elle donna charge de dire au Parlement qu'elle agreoit leurs aſſemblées, & qu'ils pouuoient executer leurs Arreſts d'vnion.

Ainſi le Parlement agiſſant par ſa propre authorité, & par l'agréement de la Reyne, il y auoit lieu de croire apres cela qu'il n'y auroit plus de reſiſtance, & que tout ſe paſſeroit de bonne foy.

Mais comme les Miniſtres virent que le Parlement auoit commencé par la reuocation des Intendans des Prouinces, qui eſtoient les principaux inſtrumens de leurs tyrannies, & qu'on auoit ordonné qu'il ſeroit informé de la mauuaiſe adminiſtration des Finances, ils prennent l'alarme auſſi-toſt, parce que c'eſtoit là le couronnement de tous leurs crimes, &

que par ce moyen leur brigandage paroiſtroit publiquement.

Pour eluder l'execution de l'Arreſt & retarder leur ſupplice, ils obligent Monſieur le Duc d'Orleans d'en venir demander au Parlement la ſurſeance pour quelques iours, & de propoſer des conferences en ſa maiſon par deputés pour terminer les affaires, & donner toute la ſatisfaction qu'il ſeroit poſſible au public, & au particulier ; les aſſeurant encore derechef des bonnes volontés de la Reyne, en foy & parole de Prince, & que pour luy il n'eſtoit point miniſtre de tromperie, mais qu'ils pouuoient ſe repoſer ſur les proteſtations qu'il leur faiſoit.

Le Parlement ayant accepté la conference dans l'Hoſtel d'Orleans, quoy qu'extraordinaire, pour ne pas deſobliger ce Prince, & pour voir s'il y auroit auſſi quelque ouuerture d'accommodement.

Monſieur le Chancelier propoſa dés la premiere Aſſemblée, de faire vne Declaration entierement conforme à l'Arreſt qui auoit eſté rendu. A quoy le Parlement conſentit, n'eſtant point jaloux de faire paroiſtre ſous ſon authorité le bien qu'il vouloit procurer au peuple, au contraire il ſouffrit que cette gloire paſſaſt pour vn ouurage de ſes propres ennemis & de ſes tyrans.

Mais au lieu de garder la parole qui auoit eſté donnée, l'on fait apporter au premier iour par Monſieur le Duc d'Orleans vne Declaration bien differente de ce qui auoit eſté arreſté. Car on n'y parloit point du tout d'informer de la mauuaiſe adminiſtration des Finances, comme il auoit eſté ordonné par l'Arreſt. Et à l'eſgard de la quatrieſme partie des tailles qu'on auoit promis de remettre, l'on n'en diminuoit que la huictiéme partie, & encore auec des conditions qui rendoient cette deſcharge inutile & ſans aucun fruict.

Le Parlement ne reconnoiſſant plus ſon ouurage, depuis qu'il auoit paſſé par les mains des Miniſtres qui auoient accouſtumé de corrompre toutes choſes, & de les deffigurer, il ne voulut point du tout verifier cette Declaration. Mais deux iours apres l'on s'aduiſa d'vne artifice & d'vne fourbe qui eſtoit tout le ſecret du miniſtere ; Sçauoir d'eſtablir vne Chambre de Iuſtice par vne ſeconde Declaration que l'on fit

encore apporter par Monſieur le Duc d'Orleans, le Conſeil pretendant auoir ſatisfait par là à tous les articles de l'Arreſt, puis que dans la Chambre de Iuſtice l'on informeroit de la diſſipation des Finances contre toutes ſortes de perſonnes, & ſans exception.

Bien que le Parlement reconneuſt dés lors que ce n'eſtoit qu'vne inuention pour éloigner le chaſtiment de ceux qui auoient volé les deniers publics, parce que la commiſſion de la Chambre de Iuſtice demeuroit en la main des Miniſtres, qui ſeroient les maiſtres de la pluſpart des Officiers, & de leurs conſciences; Neantmoins il aima mieux encore ſe laiſſer tromper cette fois pour auoir plus de liberté de ſoulager le peuple dans la ſuite de ſes deliberations, leſquelles il continuoit touſiours ſur les propoſitions faites dans la Chambre de ſainct Loüis par toutes les Compagnies Souueraines.

Mais encore que les Arreſts que le Parlement rendoit ne fuſſent que de ſimples executions des Ordonnances de Blois, d'Orleans & des Loix fondamentales de l'Eſtat, que la violence des temps auoit comme eſtouffées, les Miniſtres s'oppoſerent incontinent à vne ſi belle Police, & à la reformation ſi neceſſaire dans le Royaume.

Pour cet effet l'on fait vne Declaration, que le Roy porte luy meſme au Parlement le dernier Iuillet, dans laquelle il n'y auoit point d'article qui ne fit connoiſtre l'eſprit de ceux qui l'auoient compoſée. Car ce n'eſtoit qu'vne illuſion, vne fourbe, & vne tromperie continuelle.

Il y auoit vn article entre-autres qui eſtouffoit la liberté publique, & le ſecours ordinaire des peuples, parce qu'il eſtoit deffendu de faire plus aucunes aſſemblées des Compagnies que par l'authorité du Roy, c'eſt à dire par la permiſſion des Miniſtres, qui ne craignent rien tant que l'vnion de la Iuſtice, qui a le droit d'examiner leurs actions & de les punir.

Le Parlement voulant donc pouruoir à ce deſordre, & faire voir que le remede dont les Miniſtres auoient fait tant de parade, eſtoit beaucoup pire que le mal, Il continua de s'aſſembler pour reuoir la Declaration dans la liberté des ſuffrages, & pour l'expliquer.

Comme les Miniſtres voyent que leurs fourbes ſont décou-

uertes, & que ce qu'ils auoient voulu faire passer pour la descharge & le soulagement du peuple estoit vn nouueau crime, Ils prennent la resolution de maintenir encore leur tyrannie par la force & la violence, & d'enleuer du Parlement ceux qui leur faisoient ombrage, & qui en conseruoient la dignité.

Ayant gaigné heureusement vne bataille, qu'ils auoient dessein de perdre, pour rejetter sur les Assemblées du Parlement la cause de la deffaite, ils ne laissent pas de s'imaginer par apres qu'ils se pourront aussi bien seruir de la Victoire, & que dans leur succés il n'y aura rien qu'ils ne puissent entreprendre sur la seureté publique. Tellement qu'à l'issuë d'vn *Te Deum* glorieux, & pendant les acclamations des peuples, l'on arreste prisonnier Monsieur de Broussel, Monsieur de Blasmenie President aux Enquestes, l'on enuoye des lettres de Cachet à Monsieur Laisné, à Monsieur Loysel, à Monsieur Benoise, & à plusieurs autres Conseillers. L'on va encore à main armée au logis de Monsieur Charton President des Requestes du Palais pour se saisir de sa personne, il y a encore beaucoup d'autres que l'on prepare pour vn sanglant sacrifice, & pour immoler à la passion & à la vengeance du Cardinal Mazarin & de ses complices, qui comme ces oyseaux de proye, ou ces bestes de carnage, ne se repaissoient que de sang, & encore du plus innocent & du plus pur.

Les Habitans de Paris ayant donc consideré cette action auec horreur, & que l'oppression du Parlement estoit vne asseurance infaillible de leur ruïne, & de tous les subjets du Roy; Ils prennent les armes pour redemander leurs Peres & leurs veritables Protecteurs, parce qu'ils sçauoient bien que la porte de la Iustice estoit fermée il y auoit long-temps, & qu'il n'y auoit que la force & l'espouuante qui peust obliger les Ministres de les rendre, & empescher les conspirations qu'ils auoient faites sur des testes si Illustres & si precieuses à l'Estat.

Le Parlement neantmoins se contente de la liberté de ses prisonniers, & des relegués dans les Prouinces, quoy que dans cét estat il peust perdre facilement ses ennemis, qui estoient à la mercy de deux cent mil hommes sous les armes, & qui estoient maistres de leur vie & de leur salut.

La

La Reyne mesme qui auoit veu le peril deuant les yeux, aussi bien que le Cardinal Mazarin, qui fut prest trois ou quatre fois de se retirer, se sentit tellement obligée de la fidelité du Parlement, qui par l'authorité seule de son Arrest auoit fait baisser les armes, qu'elle en tesmoigna publiquement sa gratitude, ayant mesme enuoyé querir le Preuost des Marchands & les Escheuins, pour l'assurer que la prudence & la bonté des Parisiens dans cette rencontre ne s'effaceroient iamais de son esprit & de sa memoire, & qu'elle s'en resouuiendroit eternellement. Qu'elle sçauoit bien qu'il y auoit de mauuais François, qui vouloient persuader qu'elle auoit dessein d'emmener le Roy hors de Paris, & de se ressentir des Habitans & du Parlement tout ensemble, mais qu'elle leur protestoit au contraire, que son cœur & son affection estoient entierement pour eux, & qu'elle trouuoit la personne du Roy en si grande seureté dans Paris, que s'il y arriuoit quelque desordre dans son absence, elle ne croiroit pas le pouuoir mieux arrester que par sa presence, & par l'amour que le peuple auoit pour luy. Que c'estoit donc vn faux bruit & de malheureux soupçons des ennemis de l'Estat, & de sa felicité, afin de causer quelque desordre, & d'arrester le cours de nos victoires, qui seroient bien-tost cimentées par vne Paix generale & vniuerselle, qu'on preparoit auec soin pour la gloire du Royaume, & la grandeur de nos Alliés.

Toutes ces paroles prononcées par la bouche d'vne Reyne, qui estoit particulierement obligée au Parlement, deuoient seruir de puissans ostages de la bonne volonté & de la bienvueillance de cette Princesse. Mais quelques iours apres l'on fut bien estonné d'apprendre, que le Roy estoit sorty de grand matin de Paris, sans tambour & sans trompette, comme vn larcin que l'on faisoit au peuple, à qui l'on déroboit son Maistre & son Souuerain.

Cette sortie honteuse sans la marque de la Majesté du Prince, & qui n'auoit pû estre conseillée que par le Cardinal Mazarin, qui ne cherchoit que les moyens de mettre le trouble dans l'Estat, pour obliger le Roy d'Espagne, dont il est pensionnaire & originairement subiect, mit quelque consternation dans les esprits; Mais ce qui acheua de faire croire qu'il y

auoit de l'entreprise, & quelque project tres-mauuais, fut lors qu'on apprit qu'on faisoit aduancer l'Armée, laquelle au lieu de suiure le gain de la Victoire, comme il luy estoit facile, fut incontinent destinée pour le pillage de Paris, & pour asseurer la perte du Parlement, parce qu'il faisoit Iustice, & qu'il demandoit l'execution des bonnes Loix.

Cét aduis ayant causé du murmure parmi le peuple, le Parlement deputa vers la Reyne, qui estoit encore à Ruel, pour la supplier de reuenir à Paris, & d'y r'amener le Roy, pour arster les desordres & leuer les soupçons.

Au lieu de receuoir ce compliment auec la douceur dont on a tousiours traicté la premiere Compagnie du Royaume, ce ne sont qu'iniures & de mauuaises paroles, l'on assemble tous les Princes & tous les grands de la Cour, afin que l'affront & le mépris paroissent dauantage.

Le Parlement voyant la suite des violences, & que le Cardinal, auquel il auoit sauué la vie, lors que Monsieur de Broussel & les autres prisonniers furent rendus, auoit bien-tost perdu la memoire du bien-faict, Ils prennent la resolution de coupper la racine & d'aller à la cause du mal.

Aussi-tost le Duc d'Orleans & le Prince de Condé, que le Cardinal auoit desia charmez, se rendent publiquement ses Protecteurs. Ils escriuent au Parlement, & le prient de surceoir leur deliberation, iusques à ce qu'ils eussent conferé ensemble par Deputés à sainct Germain, où la Reyne estoit allée de Ruel.

Bien que le Parlement fut aduerty que ces conferences n'estoient que des amusemens, afin de faire aduancer des trouppes, & d'executer plus facilement le pernicieux dessein que les Ministres rouloient dans leur teste il y auoit desia quelque temps, neantmoins ils ne refusent aucune ouuerture d'accommodement, encore que la conference se deut faire dans vn lieu, où ils pouuoient estre sacrifiez à la vengeance & à la fureur de leurs ennemis. On les entretient prés de six sepmaines sans rien conclure, afin que le peuple dans son impatience ordinaire tournast ses armes contre luy mesme, & contre sa propre liberté.

Mais comme l'on vit que la fourbe estoit descouuerte, &

qu'on n'estoit plus en estat de la faire reüssir, l'on remet dans vne autre occasion l'execution d'vne entreprise si pernicieuse à l'Estat & à la Republique. L'on consent que l'on fasse vne Declaration des propositions faites dans la Chambre de Saint Louys par toutes les Compagnies Souueraines. Elle est dressée par le Parlement, & portée à Saint Germain, où elle fut trouuée si juste dans tous ses articles, qu'il n'y fut pas changé vne syllabe par Monsieur le Chancelier, qui la renuoya le lendemain tout de mesme qu'elle auoit esté concertée.

Cette Declaration ayant ainsi desarmé toute la France par la conduite & la prudence du Parlement, Le Roy auec toute sa Cour se rendit incontinent apres dans Paris, où il reçeut tous les tesmoignages possibles de l'affection & de l'amour de son Peuple, qui auec des acclamations publiques, fit paroistre la joye qu'il auoit, de ce qu'on luy auoit rendu son Prince & son Souuerain.

Mais les Ministres qui conseruoient dans le cœur vne vengeance & vne trahison secrette, se preparent à changer cette joye en tristesse, & ce glorieux triomphe dans vn carnage espouuentable, & dans vn bouleuersement d'Estat.

Comme ils n'ont point de pretexte legitime ils en inuentent malicieusement, ils publient par tout que la Declaration auoit esté vne loy du temps, & vn ouurage de la force & de la violence qu'on auoit exercée sur l'esprit de la Reyne, ils y contreuiennent ouuertement, ayant ordonné qu'il seroit leué de nouueau seize ou dix-sept cens mil liures dans les Generalitez du Royaume, où ils enuoyent les roolles & les departements.

L'on ne laisse pas aussi de faire des commissions extraordinaires, de troubler l'ordre de la Iustice, bref de reduire les choses dãs le malheureux & déplorable estat, où elles estoient auparauant, que le Parlement eut restably par ses soins la Police dans le Royaume.

Les cris & les plaintes des sujets qui reclamoient l'authorité des Loix contre vne si insigne perfidie, obligerent le Parlement de s'assembler, pour aduiser à ce murmure & à tous ces desordres. Mais les Ministres pour retarder encore l'execution de ce bon dessein, porterent Monsieur le Duc d'Orleans,

& Monsieur le Prince de venir prendre leurs places, lesquels dés l'entrée protesterent à la Compagnie, en foy de Princes, que la Reyne n'auoit d'autre dessein, que d'executer la Declaration, & qu'ils estoient venus sçauoir les contrauentions qu'on y auoit faites.

Quelques-vns de Messieurs ayans témoigné dans leurs aduis les iustes deffiances & les soupçons que la Compagnie, & tout le Peuple de Paris auoient, des Ministres & de leurs ressentimens, que ce qui augmentoit mesme cette crainte, estoit le nombre des trouppes qui paroissoient aux enuirons de la Ville, & qui s'aduançoient de tous costés, Le Prince de Condé par vne entreprise toute ouuerte vsa de mauuaises paroles, en menaçant quelques-vns de la Compagnie, & leur ostant la liberté des suffrages.

Toute la France trouuera sans doute estrange, & tous nos voisins, le procedé de ces deux Princes dans cette occasion. Car deux ou trois iours apres les protestations qu'ils auoient faites en plein Parlement, de faire executer ponctuellement la Declaration, l'on en porte vne autre à la Chambre des Comptes qui estoit le plus malheureux ouurage qui se pouuoit iamais imaginer. Car au lieu que dans la violence du temps & dans le brigandage des Finances, auquel on auoit pourueu par la derniere Declaration, les interests des prests que l'on faisoit au Roy, & les remises fussent des crimes couuerts, & que l'on ne pouuoit voir à la Chambre des Comptes, tout cela estant employé dans les comptans, l'on vouloit que les Compagnies Souueraines authorisassent elles-mesmes publiquement cette volerie, que l'on auoit dessein de continuer, & pour la rendre encore plus celebre, l'on permettoit indifferemment à toutes sortes de personnes de s'engager dans ces prests, c'est à dire dans cette vsure infame, dans ce peculat honteux, sans pouuoir estre recherchez, sans déroger à Noblesse, & sans contreuenir aux Ordonnances.

Monsieur l'Archeuesque de Paris & la Sorbonne trouuerent cette Declaration si contraire aux bonnes mœurs & à la pureté de la Religion & du Christianisme, qu'ils tesmoignerent publiquement qu'ils ne souffriroient point du tout cette corruption dans les consciences, laquelle ne manqueroit

pas

pas de deuenir generale, la Loy du Prince en cela ne deuant point estre differente de celle des particuliers, principalement le Roy ayant tous les reuenus, & toutes les choses necessaires pour la manutention de l'Estat.

A l'esgard du Parlement, il se remua pareillement d'vne contrauention si manifeste à la derniere Declaration, qui alloit acheuer la ruine de l'Estat, & absorber tous les reuenus du Prince.

Les Ministres voyant donc que si l'on entretenoit la Police du Royaume & les Loix dans leur vigueur, qu'ils ne seroient plus les Souuerains, & qu'il y auoit à craindre que ces mesmes Loix qu'ils auoient tant de fois violées, ne demandassent Iustice de tous les crimes qu'ils auoient commis contre le repos & la felicité des Peuples, ils prennent encore la resolution de perdre l'Estat, ou de perdre ceux qui les auoient ainsi rappellées, & qui les vouloient faire triompher de tant de parricides & d'attentats qu'ils auoient faits à la seureté publique, & à la Majesté du Souuerain.

Ils gaignent incontinent le Prince de Condé, lequel s'engage facilement dans vn si malheureux party, sous pretexte de recompenses imaginaires, & de luy donner des Places Frontieres: sçauoir Stenay, Iamets & Clermont en droit de Souueraineté, par le moyen desquelles ce ieune Prince pretendoit se donner de la reputation, & entretenir son ambition naturelle.

Ce n'estoit pas assez, il falloit aussi faire tremper dans cét horrible attentat le Duc d'Orleans. Sa resistance fut grande par la bonté & la douceur de ses mœurs, mais son esprit estant assiegé depuis plusieurs années de l'Abbé de la Riuiere, qui l'a trahy tant de fois, & dont les mœurs sont aussi corrompuës & aussi basses que la naissance, le charme se respandit encore sur cette premiere personne du Royaume, qui consentit à ce pernicieux complot.

Le Cardinal Mazarin & ses complices ne donnerent pas le temps à ce Prince de faire seulement reflexion sur vne entreprise si perilleuse & si criminelle. Aussi-tost la resolution prise, on l'enleue de son lict le iour des Roys à trois heures du

matin, où il estoit detenu malade il y auoit desia quelques iours.

L'on fait sortir le Roy de Paris vne heure apres, sans tambour & sans trompette, l'on enuoye chez tous les Princes & toutes les Princesses pour se rendre à Saint Germain, leur faisant croire qu'il n'y auoit point de seureté pour eux dans Paris.

Toute la Cour ayant suiui, non pas comme complice de cet enleuement, car il y auoit peu de personnes qui en eussent le secret, mais plustost pour sçauoir quelle en seroit la suite; Les Habitans de Paris furent fort surpris d'apprendre, qu'on leur auoit dérobé leur Maistre & leur Roy.

Ils font reflexion sur le dessein qu'auoient fait paroistre les Ministres il y auoit deux ou trois mois, de perdre la Ville, & de l'assieger pour se vanger de ce qu'on les auoit obligez de rendre d'Illustres prisonniers, qui auoient deffendu la cause publique, & maintenu l'authorité Royale.

Ils sçauent aussi qu'il y a grand nombre de troupes qui estoient proches de Paris & sur les aduenuës, qui en menaçoient les passages, & qui en empeschoient le commerce. Aussi-tost l'espouuente les prend, ils courent aux armes, & se saisissent des portes. La Maison de Ville s'assemble pour pouruoir à cét espouuentable desordre. Elle n'est pas si-tost assemblée qu'on luy apporte trois lettres, l'vne du Roy, & les deux autres du Duc d'Orleans & du Prince de Condé. La lettre du Roy aduertit la Ville de sa sortie de Paris, & des raisons qu'il auoit euës pour cela. Qu'il auoit creu n'y auoir point de seureté pour sa personne, y ayant quelques-vns de son Parlement qui auoient de mauuais desseins contre luy, & des intelligences secretes auec les Ennemis de son Estat.

Cette accusation ridicule & meschamment inuentée par le Cardinal & ses adherans, pour trouuer vn pretexte à leur crime, & à vn enleuement si horrible que celuy qu'ils auoient fait de la sacrée personne du Prince, surprit tellement les Officiers de Ville auec les deux autres lettres des Princes, qui declaroient que c'estoit de leur aduis que le Roy estoit sorty, qu'ils porterent tous ces beaux libelles diffamatoires au Par-

lement, qui s'estoit aussi assemblé pour pouruoir à la seureté & à la subsistance de Paris.

Dans ce iuste ressentiment le Parlement pouuoit vser dés lors, & auec grande raison, de son authorité legitime, mais il se contenta ce premier iour de pouruoir à la seureté du dedans de la Ville, & à sa subsistance, afin qu'en temporisant les Ministres fissent reflexion sur leurs crimes, & que le Duc d'Orleans & le Prince de Condé songeassent aussi à ne plus authoriser vne entreprise & vn attentat si horrible contre l'Estat, & contre la seureté publique.

Mais la prudence & la sage conduite de la Cour ne seruit qu'à enfler l'orgueil des Ministres, ils enuoyent dés le lendemain des Letters patentes, lesquelles ne furent point ouuertes, n'ayant pas esté presentées dans les formes ordinaires. Mais l'on apprit par la lettre escrite au Procureur General, & au Preuost des Marchands & Escheuins, que c'estoit pour transferer le Parlement à Montargis, qui est vne petite meschante ville, où les Ministres estant les Maistres ils pretendoient exercer en toute liberté leurs cruautez & leurs tyrannies, & satisfaire à leur fureur.

Le Parlement qui deuoit estre sensiblement outré de tant de conspirations que l'on faisoit pour sa ruïne, à cause qu'il auoit voulu arrester le cours de l'oppression publique, & restablir vn bon ordre dans l'Estat, ne parut point encore touché de tant d'injures & de calomnies, il esperoit que la Iustice de son procedé estant conneuë à tout le monde, desilleroit les yeux de la Reyne, & que le charme ne dureroit pas aussi tousiours sur les deux Princes qui s'estoient engagez auec elle dans vn si malheureux dessein.

L'on trouue encore vne inuention de reconcilier les esprits, & d'accommoder les affaires, en ordonnant que les Gens du Roy se transporteroient à S. Germain, pour asseurer le Roy & la Reyne Regente en France, du seruice & de la fidelité de la Compagnie, bien estonnée de ce qu'elle auoit eu des sentimens contraires, & la supplier pareillement de nommer ceux qui auoient attenté à la sacrée Personne du Roy, & entretenu des intelligences secrettes auec les ennemis de l'Estat,

pour leur procez estre fait & parfait, & pour en faire vne justice publique & exemplaire.

Les Gens du Roy estant allez à sainct Germain, ils trouuerent à l'entrée du Bourg sur vne eminence qui en est proche, le sieur Sanguin Maistre d'Hostel, qui leur dit qu'il les attendoit il y auoit long-temps, pour les empescher de la part de la Reyne d'aller plus auant, & qu'on ne leur pouuoit donner d'audiance iusques à ce que le Parlement eut obey.

Les Gens du Roy ayant demandé de parler à Monsieur le Chancelier, on les fit attendre long-temps sur cette montagne, dans l'injure du temps & au milieu de la nuict, & apres cela, pour toute responce, Monsieur le Chancelier leur fit dire, qu'il auoit ordre tres-exprés de ne les point escouter, bien que les Gens du Roy l'eussent fait asseurer qu'ils auoient de bonnes paroles, & qui pourroient sans doute arrester les malheurs qui se formoient dans l'Estat.

Enfin ayant obtenu auec peine d'entrer dans le Bourg pour se reposer le reste de la nuict, ils ne furent pas si-tost descendus du carosse, qu'il vient vn nouuel ordre, & vn commandement exprés de se retirer tout presentement sans conduite, au milieu des tenebres, & à la mercy des Gens de guerre, la plus part Allemands & sans misericorde, qui courroient desia par la campagne, & qui exerçoient des actes d'hostilité.

Les Gens du Roy ayant fait leur rapport d'vn si mauuais traictement, & qui n'auoit point d'exemple, le Parlement aduerti d'ailleurs que la Ville estoit blocquée, & tous les passages fermés, qu'on auoit aussi fait publier vn Arrest du Conseil d'enhaut au marché de Poissy, & dans tous les Bourgs & Villages circonuoisins, par lequel il estoit deffendu à peine de la vie à toutes sortes de personnes d'amener aucunes denrées à Paris, & d'y faire aucun trafic, alors le Parlement vit bien qu'on les vouloit sacrifier auec tous les Habitans de Paris à la tyrannie, & à la vengeance d'vn Ministre Estranger.

Le Parlement creut donc qu'il seroit luy-mesme complice de la perte & de la ruine de l'Estat, s'il pardonnoit dauantage à ses ennemis, & s'il attendoit encore leur repentir. Tellement

ment qu'il rend vn Arreſt, par lequel le Cardinal Mazarin eſt declaré Perturbateur du repos public, ennemy du Roy & de l'Eſtat, enjoint à luy de vuider de la Cour dans le iour, & du Royaume dans huictaine, autrement enjoint aux Subjets de courre-ſus, & deffenſes à toutes perſonnes de le receuoir à peine de la vie, & qu'auſſi il ſeroit leué des trouppes en nombre ſuffiſant pour la ſeureté de la Ville, & pour faciliter les paſſages & le commerce.

Le Parlement & tous ceux qui ſe ſont joints auec luy dans cette rencontre, n'eſtiment pas qu'il y ait de bons François qui puiſſent condamner vne deffenſe ſi legitime, & ſi neceſſaire. Car faiſant reflexion ſur tout ce qui s'eſt paſſé pendant la Regence, il n'y a perſonne qui ne voye bien clairement que le Cardinal Mazarin & ſes complices, n'ont trauaillé iuſques à preſent qu'à perdre le Roy & ſon Royaume. Il n'y a perſonne qui ne connoiſſe que le Roy d'Eſpagne & tous les autres ennemis de l'Eſtat, ont preſidé à ſes conſeils & à toutes ſes entrepriſes.

Il s'eſt rendu maiſtre abſolu de l'eſprit de la Reyne par des artifices & des crimes puniſſables, il a corrompu celuy des Princes qui ſont les plus proches de la Couronne, & qui la deuoient maintenir. Tellement qu'il n'y a que le Parlement auiourd'huy qui puiſſe s'oppoſer à de ſi horribles attentats, c'eſt luy qui pendant la minorité eſt le veritable Tuteur des Roys, & le ſacré Depoſitaire de la Couronne, il en eſt reſponſable au Roy & au public. Ses armes n'ont donc point d'autre deuiſe, ny d'autre mouuement que le ſalut du Prince, il n'a leué l'enſeigne que pour l'oſter des mains des Eſtrangers ſes plus grands ennemis, qui l'ont dérobé à ſon peuple & à ſon Eſtat.

La ſeconde raiſon de ſa deffenſe a eſté de conſeruer Paris, l'ornement de la France, la merueille du monde, l'admiration des Eſtrangers, la force du Roy & de ſon Empire, qu'on auoit reſolu de mettre en cendres, & de perdre entierement.

Il n'y auoit perſonne auſſi qui ne deuſt cette protection à ſa femme & à ſes enfans, à ſes biens & à ſa fortune, & partant

tous les motifs de cette deffense estans fondez sur les premiers principes de la nature, qui nous obligent à la conseruation de nous mesme, le Parlement ne doute point que son action ne reçoiue non seulement de l'approbation par tout, mais encore de l'honneur & de la gloire.

Et de faict, son genereux dessein n'a pas si-tost paru, que les Princes les plus affectionnez à l'Estat, & nombre de Seigneurs des plus qualifiez du Royaume, se sont vnis à vn si juste party.

Monsieur le Prince de Conty a voulu signaler les premieres années de sa vie pour le salut de son Païs & de sa Patrie, qui luy est incomparablement plus chere que l'interest d'vn frere, qui s'est laissé surprendre par les artifices d'vn pernicieux Ministre, qui l'a obligé d'armer contre sa propre grandeur, & l'honneur de sa reputation.

Monsieur le Duc de Longueuille, qui est vn des plus sages Prince de l'Europe, & qui a tousiours eu part à toutes les belles actions qui se sont faites pendant sa vie, a creu qu'il ne pourroit plus rien desirer pour sa gloire, s'il pouuoit rendre ce seruice à l'Estat, & contribuer de ses forces & de son credit pour en chasser les monstres, & tous les Geans qui se sont assis sur le Trosne des Dieux, & emparés de l'authorité Royale.

Monsieur le Duc de Beaufort s'y est aussi engagé, non pas par ressentiment, puisque sa paix estoit faite, mais plustost par son courage, & par sa propre generosité.

Monsieur le Duc d'Elbeuf auroit pensé degenerer de ses ancestres, & de ses Illustres Predecesseurs, à qui les Peuples doiuent leur Religion & leur salut, s'il ne leur auoit pas donné sa protection dans vne occasion si importante.

Monsieur de Boüillon, Illustre par tant d'actions memorables, & de victoires signalées. Monsieur le Mareschal de la Mothe qui a porté la reputation de l'Estat & de son courage iusques au centre de l'Espagne, où il a gaigné vnze batailles, & fait sentir la pesanteur de son bras. Monsieur de Vitry, Monsieur le Prince de Marsillac, Monsieur de Narmontier, & tant d'autres Seigneurs considerables par leur nais-

ſance, par leurs charges, par leurs emplois, & par leur propre vertu, ſe ſont auſſi rangez de ce party pour y deffendre la cauſe commune, & la liberté de leur païs; ils ont proteſté de perir ou de rompre les chaiſnes que la violence du miniſtere auoit dõnées au peuple, comme à des forçats & à des eſclaues.

Monſieur le Coadjuteur de Paris, l'Vniuerſité & les principaux Prelats du Royaume, ont auſſi condamné publiquement la tyrannie du Cardinal Mazarin, & confirmé tous les Princes dans le bon deſſein qu'ils auoient d'en tirer la vengeance publique. Tellement que l'on peut dire que les trois Eſtats ſont vnis au Parlement pour maintenir l'authorité du Roy, & chaſſer ceux qui s'en ſont iniuſtement emparez.

Le Parlement eſt meſme bien aſſeuré, que la pluſpart de ceux qui ſont demeurez en Cour n'y ont eſté iuſques à preſent, que par des raiſons de bien-ſeance, ou retenus par force, & qu'ils voudroient auoir part à la gloire d'vne ſi belle action, pluſtoſt que de trauailler à la deſtruire.

Monſieur le Duc d'Orleans meſme n'y eſt plus engagé d'inclination, il n'y demeure parce qu'il n'en peut pas ſortir. Madame la Ducheſſe ſa femme, & Mademoiſelle ſa fille & tous ceux de ſa Maiſon font tous les iours des imprecations contre ceux qui luy ont donné de ſi pernicieux conſeils, & qui ſont les autheurs d'vne ſi funeſte & ſi malheureuſe entrepriſe.

C'eſt donc la cauſe de Dieu, puis que c'eſt la cauſe publique. Car de l'autre coſté l'on n'y voit point d'autre raiſon que la deffenſe d'vn tyran, qui a diſſipé toutes les Finances du Roy, ou qui les a tranſportées en des Prouinces Eſtrangeres, s'eſtant trouué ſur le Regiſtre des Banquiers, qui ont negotié ſes affaires, plus de cent ſoixante & dix-huit millions de liures, qui ont eſté enuoyées de ſon ordre & ſous ſon nom en Italie. Qui a bien eu l'inſolence d'empriſonner vn Prince dés le commencement de ſon credit & de ſon regne, pour luy propoſer, & le faire conſentir s'il pouuoit, à vn mariage honteux & infame d'vne de ſes niepces, fille de Bourgeois de Rome, & de ſimples artiſans, qui meſme à tant de fois engagé l'honneur & la vie de Monſieur le Prince, qui eſt au-

iourd'huy son seul Protecteur, & qui a fait tout ce qu'il a pû pour le faire perir en luy manquant de parole, d'hommes, d'argent, & des autres choses necessaires pour sa deffense, lors qu'il commandoit les Armées, & qui peut estre trauailleroit vn iour à sa deffaite, comme font tous les Tyrans, si la France estoit encore si malheureuse de le voir dans son premier credit, & sur le Trosne du Prince. Tellement que le Parlement ne peut pas s'imaginer qu'il y ayt de bons François, qui considerant la Iustice de sa deffense, & de ses plaintes, ne se ioigne auec luy pour destruire l'Ennemy commun. Car c'est dans l'vnion de toutes les forces du Royaume, que l'on peut sauuer l'Estat & le garentir de sa totalle ruïne, parce qu'estant diuisées, ce seroit vn combat perpetuel sans victoire, qui destruiroit à la fin la Monarchie par ses propres forces & par cette resistance reciproque.

Il n'y peut auoir de scrupule à s'engager dans cette occasion glorieuse, sur l'alliance qui se rencontre dans les Chefs qui commandent les deux Partis, parce qu'outre les mauuais traictemens qu'à reçeus Monsieur le Prince de Conty de la Cour, & de Monsieur le Prince son frere, il n'est pas sans exemple de voir vn frere contre vn frere, quand il s'agist de l'interest public, & du salut de la Patrie, puisque dans les interests particuliers nous les voyons mesme tous les iours diuisés, iusques à ne pardonner pas à leur vie, & à leur propre reputation.

Flauius du temps de Tybere, ayant choisi le party des Romains pour trauailler à la deffaitte & à la ruine de l'Allemagne sous la conduite de Germanicus, Arminius son frere s'en rendit le Liberateur. Tacite rapporte mesme les reproches qu'il luy fit dans vne entreueuë auparauant le combat, & comme il luy representa le deuoir enuers sa Patrie, ses priuileges & son ancienne liberté qu'il deuoit maintenir, plustost que d'encourir l'infamie d'auoir mesprisé les larmes d'vne Mere, violé sa foy, abandonné ses Dieux, & asseruy son païs. Les Histoires anciennes, & celles de nos iours sont aussi remplies de semblables rencontres, d'honneur & de generosité, & ainsi ce seroit estre mau-

uais François, que de rechercher ce pretexte pour ne pas prester son secours à la cause commune, & à vne deffense si necessaire.

Pour le Parlement, ce n'est pas d'aujourd'huy qu'il a maintenu le seruice du Prince, & la grandeur de l'Estat, l'on sçait combien de fois il a soustenu la Couronne chancelante, sans en tirer d'autre auantage que la gloire de l'auoir faict. Et que dans cette occasion mesme il n'y a eu que le seul interest public qui l'a engagé, car c'est pour auoir demandé l'execution des Ordonnances, qui est vn crime bien nouueau. Tellement que soit que l'on considere la cause de la deffense, & ceux qui l'ont si fortement embrassée, l'on ne trouue que de la justice par tout, & vne authorité legitime, au lieu que le party contraire est la protection des tyrans, qui ont pillé tout le Royaume, & deserté les Prouinces, comme s'ils eussent esté en païs ennemy. Qui pour satisfaire à leur ambition, & entretenir leur malheureux credit, ont rompu tant de fois la Paix que Monsieur le Duc de Longueuille auoit arrestée pour la grandeur de l'Estat, & la reputation de nos Alliez, qui par les ordres secrets qu'ils ont enuoyez au sieur Seruien, cõplice de leurs laschetés, & de leurs infamies, ont joüé iusques à present tous les Princes de l'Europe, & rendu leurs bons desseins inuliles, qui ont fait perir deux armées en Catalogne qui auoient fait trembler le Roy d'Espagne au milieu de son Escurial, pour conuertir à leur profit particulier ce qui estoit destiné pour leur subsistance, & pour leur entretenement. Qui en l'année six cens quarante six, au lieu de faire vne armée pour opposer à la puissance des ennemis, consumerent tous leurs soins & toute leur politique à faire joüer des machines, & les intermedes d'Orphée auec vne despense incroyable, le Cardinal Mazarin ne pouuant oublier son premier mestier. Qui au lieu de suiure nos glorieux progrés sur les Frontieres du Royaume, & reprendre l'ancien Patrimoine des François, ont entrepris des guerres en Italie contre le Pape & ses Alliés, pour décrier nos armes dans toute l'Europe, & pour forcer sa Saincteté de donner le Chapeau à vn malheureux Iacobin, frere du Cardinal Mazarin, qui

n'auoit suffisance ny merite. Qui voyans enfin que la bonne fortune de la France l'emportoit tousiours sur leurs pernicieux conseils, ont recherché toutes sortes de moyens & d'artifices pour l'armer contre elle-mesme, & pour la détruire par ses propres forces.

§. Toutes ces entreprises & tous ces attentats punissables de tous les supplices qu'on sçauroit iamais inuenter, estant donc visiblement cogneus à toute l'Europe.

Le Parlement s'asseure apres cela qu'il n'y aura point de François qui veille faire la guerre à sa Patrie, à soy-mesme, & à sa propre liberté, protestant à toute la France de n'abandonner point vn si glorieux dessein, qu'apres auoir fait la Paix vniuerselle au dedans & au dehors du Royaume, restably toutes sortes de personnes dans leurs biens, dans leurs honneurs & priuileges, & rappellé toutes les anciennes Loix de l'Estat.

